

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2438

9 septembre 2015

### SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l. ....	117010	JFDA S.A. ....	116982
AB Acquisitions Luxco 3 S.à r.l. ....	117007	J&J Investments S.A. ....	116985
AB Acquisitions Luxco 5A S.à r.l. ....	117019	Johnson Controls Interiors Financing S.à r.l. .....	116982
AB Acquisitions Luxco 8A S.à r.l. ....	117017	Kkr Cementos Midco S.à r.l. ....	116980
AB Acquisitions Luxco 8 S.à r.l. ....	117015	Koenigsallee LP IV, S.à r.l. ....	116980
Advicelogic S.à r.l. ....	117021	"Kuggor" ....	116983
Alloga S.à r.l. ....	117013	La Boutique du Coiffeur Internationale ....	116979
Amassia S.à r.l. ....	117000	Lands & Wood S.A. ....	116978
Euro PE Lux ....	116992	Latis S.A. (Luxembourg Advisory Trust and International Services) ....	116978
I.E.C.L. S.à r.l. ....	116984	Lauda ....	116978
Iglux ....	116983	L'Enfant Roi S.à r.l. ....	116982
IJDF Luxembourg Sàrl ....	116983	LIC II Luxembourg ....	116979
Immobilière Mühlenbach S.A. ....	116985	LUXFINANCE Spf S.A. ....	116978
Interinvest S.A. ....	116980	Mastignac S.A. ....	116979
Invista European RE Delta HoldCo S.à r.l. ....	116985	MTX Services S.à r.l. ....	116979
IPL Luxembourg Sàrl ....	116982	Namo S.à r.l. ....	116979
Ireggen ....	116985	Narcisse S.A. ....	116979
Ireggen ....	116983	Neweb Creations S.à r.l. ....	116978
I-RES International S.A. ....	116984	Nova/Paul Investments s.à r.l. ....	116978
Ithacalux 2 S.à r.l. ....	117023	Remich S.à r.l. ....	116983
Ivanhoe Europe Capital ....	116985	Renewable Investments Holding S.A. ....	116983
Ivanhoe Europe Equities ....	116984	Société de Transport Diekirch S.A. ....	116986
Ivy Investments S.A. ....	116980	Sun International S.A. ....	116984
Ivy Investments S.A. ....	116981		
Jesaja ....	116982		

**Latis S.A. (Luxembourg Advisory Trust and International Services), Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 131.666.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121351/9.

(150130596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Lauda, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 188.211.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121352/9.

(150130866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Lands & Wood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.629.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121350/9.

(150130671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**LUXFINANCE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.535.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121366/9.

(150130595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Neweb Creations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 141.142.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121420/9.

(150130953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Nova/Paul Investments s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121424/9.

(150130985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Namo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3395 Roeser, 18, rue de Bivange.

R.C.S. Luxembourg B 173.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121425/9.

(150131074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Narcisse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 105.817.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121426/9.

(150130454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**MTX Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 188.562.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121411/9.

(150130662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Mastignac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 85.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121386/9.

(150130582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**La Boutique du Coiffeur Internationale, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.161.

Les comptes annuels au 28.02.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121326/9.

(150130977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**LIC II Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121358/9.

(150131320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Koenigsallee LP IV, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.637.

—  
*Extrait du dépôt rectificatif du dépôt n° L150125478 du 15 juillet 2015*

Il convient de lire:

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu entre les sociétés VERTIARAMA S.L. et RP Complex Holding S.à r.l. en date du 15 décembre 2014 que:

La société VERTIARAMA S.L a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans KOENIGSALLEE LP IV SARL, (ci-après la «Société»), soit 26 parts sociales, à la société RP Complex Holding S.à r.l., de sorte que la société RP Complex Holding S.à r.l. est détentrice de la totalité des parts sociales de la Société (soit 500 parts sociales), faisant d'elle l'unique associée de la Société.

Il est à noter que le siège social de RP Complex Holding S.à r.l. se situe désormais au 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121323/19.

(150130171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Kkr Cementos Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 188.760.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015121318/10.

(150130372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

---

**Ivy Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 132.565.

—  
Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 01.07.2015, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2015122186/11.

(150131563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**Interinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.622.

—  
Laut Beschluss des Verwaltungsrates der Interinvest S.A. vom 18.05.2015 wird

Herr Eugen Fleck

geboren am 28.03.1973

in Temirtau Gebiet Karaganda

wohnhaf in D-76275 Ettlingen, Josef-Stöhrer-Weg 11

zum 01.07.2015 zum alleinigen Verwaltungsrat ernannt.

Der alleinige Verwaltungsrat Herr Matthias Girnth legt am 01.07.2015 sein Amt nieder.

Référence de publication: 2015122177/14.

(150132194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**Ivy Investments S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 132.565.

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin,  
Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,  
s'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire de la société IVY INVESTMENTS S.A., avec siège à L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132565, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2586 du 13 novembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2011, publiée au Mémorial C numéro 2331 du 30 septembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, gérant, demeurant à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique GILSONBARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick CASTERS, gérant, demeurant à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les 2000 actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes qui seront approuvées à l'unanimité:

*Objet social:*

L'assemblée décide de modifier le texte relatif à l'objet de la société, de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

„ **Art. 4. Objet.** La Société a pour objet toutes opérations quelconques d'achat, de vente, de location et de prise à bail de biens immeubles et toutes activités relatives à la promotion et à la réalisation d'ensembles immobiliers; l'importation, l'exportation de tous produits et marchandises, la représentation commerciale de sociétés, les négociations relatives à toutes affaires, notamment les interventions financières, la constitution de sociétés, les contrats de concession et les contrats d'entreprises de travaux publics et privés.

Elle peut, dans les limites de son objet social, effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales ou civiles.

La Société peut agir pour elle-même ou pour le compte de tiers. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou de nature à favoriser la réalisation de son objet.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers et, en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, tous ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.M. BETTINGER, V. BARATON, P. CASTERS, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20898. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015122187/54.

(150131564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

**Jesaja, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 160.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015122193/11.

(150131957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**Johnson Controls Interiors Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 188.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 juin 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2015122192/13.

(150131739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**JFDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 129.653.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015122194/9.

(150132002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**L'Enfant Roi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8048 Strassen, 1, rue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 98.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015122221/10.

(150132303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**IPL Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 158.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2015122182/11.

(150131906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**IJDF Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 188.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015122166/9.

(150131434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**Iglux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3714 Rumelange, 3, place de la Bruyère.

R.C.S. Luxembourg B 29.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015122165/9.

(150131353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**Ireggen, Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 122.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015122153/9.

(150132328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**"Kuggor", Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 96.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015122220/9.

(150132295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**Renewable Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 125.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015122437/9.

(150131458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**Remich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 83.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015122436/9.

(150131902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**Sun International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 141.517.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 06 juillet 2015:*

- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur en date du 15 juin 2015;
- nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de société, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, résidant professionnellement au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020;
- transfert du siège social de la société au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- changement d'adresse professionnelle des administrateurs de la société, Monsieur Marc Schintgen et Monsieur Michal Wittmann au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg et reconduction de leurs mandats pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- transfert du siège social du commissaire aux comptes, la société Alpha Expert S.A. au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg et reconduction de son mandat pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- reconduction du mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société, Monsieur Michail Krivov, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015122472/23.

(150131616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**I.E.C.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 151.100.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015122132/11.

(150131444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**I-RES International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 162.456.

—  
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015122133/10.

(150131665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**Ivanhoe Europe Equities, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.039.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015122164/10.

(150132407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---



**Ireggen, Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 122.878.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'Actionnaire unique d'Ireggen SA, en date du 18 mai 2015.*

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Actionnaire unique décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers Société Coopérative pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016 statuant sur les comptes de l'exercice de 2015.

Pour extrait certifié conforme

*Mandataire*

Référence de publication: 2015122152/14.

(150132327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**J&J Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 181.753.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J&J INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015122188/11.

(150132385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**Immobilière Mühlenbach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, 5, rue John L. Mac Adam.  
R.C.S. Luxembourg B 48.463.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015122172/10.

(150131407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**Ivanhoe Europe Capital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 109.008.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015122163/10.

(150132409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**Invista European RE Delta HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 118.965.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015122151/9.

(150131519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

---

**Société de Transport Diekirch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 104.122.

L'an deux mil quinze, le dix juillet.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Société de Transport Diekirch S.A.», en abrégé «S.T.D. S.A.», (2000 2231 604), dont le siège social est situé à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, constituée en date du 18 octobre 2000, suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire alors de résidence à Diekirch, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association numéro 360 du 16 mai 2001, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B104.122.

L'assemblée est ouverte à 12.15 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEMAIRE, Juriste d'Entreprise, demeurant professionnellement à B-4100 Bonnelles, route du Condroz, 13d, qui assure également la fonction de scrutateur, et qui désigne comme secrétaire, Madame Monique GOLDENBERG, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

- 1.- Démission des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire aux comptes,
- 2.- Transformation de la société anonyme en société en commandite par actions, conformément à la faculté prévue par l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans changement de personnalité juridique.
- 3.- Souscription et libération des actions;
- 4.- Fixation de l'adresse du siège social;
- 5.- Nomination des gérants;
- 6.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Les actionnaires ont remis une copie du registre des actionnaires. Les actions présentes et/ou représentées sont partant des actions dotées du droit de vote.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission du conseil d'administration, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme en une société en commandite par actions, conformément à la faculté prévue par l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans changement de personnalité juridique.

L'assemblée définit les statuts de la société en commandite par actions comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Société de Transport Diekirch Léonard» S.C.A. (la Société), en abrégé S.C.D.L. SCA entre l'actionnaire gérant commandité (tel que défini ci-dessous) en sa qualité d'actionnaire gérant commandité et les actionnaires commanditaires. La société sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut avoir des succursales, filiales ou autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger sur décision du Gérant (tel que défini ci-dessous). Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité sur simple résolution du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit de ce transfert temporaire, demeurera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires adoptée conformément aux modalités requises en matière de modification des Statuts. La Société ne pourra être dissoute dans le cas où l'Associé Commandité (tel que défini ci-dessous) démissionne ou est retiré de ses fonctions de Gérant, est mis en liquidation, est déclaré en faillite ou n'est plus en mesure de poursuivre ses activités.

**Art. 4. Objet social.** La société a pour objet la constitution, la gestion, l'exploitation, la mise en valeur d'un patrimoine immobilier et mobilier et, d'une manière générale, l'investissement en matière immobilière ou mobilière, par voie d'acquisition de droits réels immobiliers, de vente, d'échange, de mise en valeur, de rénovation, de lotissement, de prise en location, de mise en location, de location-financement, de construction, de gestion ou de promotion de tous biens immeubles, et l'achat, la vente, l'échange, la souscription d'actions, de parts, d'obligations, de participations bénéficiaires ou de tout titre généralement quelconque, nominatif, ou au porteur, dématérialisé ou non, ainsi que la détention, l'achat, la vente de toutes marques, brevets ou licences, la mise à disposition du droit d'exploiter de telles marques, brevets ou licences, le placement, la gestion et l'exploitation de biens mobiliers, le financement d'investissements, le prêt ou l'obtention pour d'autres de sommes d'argent moyennant constitution de garantie hypothécaire ou non, la prestation ou la fourniture de tous services relatifs aux activités qui précèdent y compris la négociation d'affaires, l'énonciation qui précède étant exemplative et non limitative. Elle pourra exercer toute activité, sous forme de mandat ou d'entreprise, de gestion, d'administration, de liquidation, de direction et d'organisation. Elle pourra assurer la gestion journalière et la représentation dans les opérations relevant de cette gestion, des affaires.

La société peut réaliser son objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, personnellement ou en recourant à la sous-traitance, pour son compte ou pour le compte d'autrui, en tous lieux, de toutes les manières et selon les modalités qui lui paraissent les mieux appropriées. Elle peut, dans les limites de son objet social ou afin d'en faciliter la réalisation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer toutes opérations mobilières, industrielles, financières, commerciales ou civiles, immobilières ou non. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés, opérations ou entreprises ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra accomplir toutes opérations industrielles, financières, commerciales ou civiles, immobilières ou non, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et s'intéresser de toutes manières dans toutes sociétés ou entreprises dont les activités seraient de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

**Art. 5. Capital social.** La Société dispose d'un capital social émis et souscrit entièrement libéré de EUR 31.000 (trente et un mille euros) divisé en 99 (quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire (les «Actions de Commanditaire») et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»), d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les termes «Actions de Commanditaire» et «Action de Commandité» feront ci-après référence à une «action» ou aux «actions».

**Art. 6. Augmentation, réduction de capital.** Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée conformément aux modalités requises en matière de modification des Statuts.

La Société peut racheter ses propres Actions de Commanditaire sous réserve des conditions prévues par la loi.

Actions nominatives

Les actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre devra reprendre le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, son domicile élu, tel qu'indiqué à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient et la classe (le cas échéant) à laquelle elles appartiennent.

L'inscription du nom d'un actionnaire dans le registre des actions nominatives atteste de son droit de propriété sur ces actions nominatives.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives une cession sur la base de tout document adéquat constatant la cession entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle l'ensemble des notifications et avis peut être envoyé. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, changer leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette(ces) action(s) est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit à cette(ces) action(s) devront nommer un seul fondé de pouvoir pour représenter cette(ces) action(s) envers la Société. Le fait de ne pas nommer ce fondé de pouvoir entraîne une suspension de tous les droits attachés à cette(ces) action(s).

Chaque Action de Commanditaire ou Action de Commandité donne le droit à un vote aux assemblées des actionnaires tant annuelles qu'extraordinaires.

#### Certificats

À la demande d'un actionnaire, des certificats établissant l'inscription de cet actionnaire dans le registre des Actionnaires peuvent être émis sous les dénominations que le Gérant déterminera. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Gérant déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par le Gérant. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de la preuve, de l'engagement et de l'indemnisation jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis à la Société avant que les nouveaux certificats ne soient émis.

**Art. 7. Responsabilité du Gérant et des Actionnaires.** Le Gérant est conjointement et solidairement responsable du passif de la Société qui ne peut être couvert par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions de Commanditaire s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, autrement que dans l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires aux assemblées générales des actionnaires et ne seront, en cette qualité, tenus responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale et, le cas échéant, de la prime d'émission des actions auxquelles ils souscrivent et qu'ils détiennent.

**Art. 8. Gérant.** La Société sera administrée par un gérant qui sera l'Associé Commandité (le «Gérant»).

En cas de décès, d'empêchement ou d'incapacité légale de l'associé commandité gérant un gérant successoral peut être désigné par le Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article 112 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne pourra être dissoute et mise en liquidation immédiatement, à condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) nomme un administrateur, actionnaire ou non, pour effectuer les actes administratifs simples ou urgents, jusqu'à la tenue d'une assemblée générale d'actionnaires, que cet administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un successeur au Gérant, conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues en matière de modification des Statuts.

Le Gérant qui détient également l'(les) Action(s) de Commandité est conjointement et solidairement responsable de l'ensemble des dettes qui ne peuvent pas être couvertes par les avoirs de la Société.

L'Action de Commandité détenue par un Gérant ne peut être cédée qu'à un successeur ou un gérant dont la responsabilité est illimitée.

**Art. 9. Pouvoirs de gestion.** Le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition, de gestion ou d'administration relevant des objets de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant peut de temps à autre nommer des fondés de pouvoir de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire et tout directeur général délégué, secrétaire adjoint ou autres fondés de pouvoir ou agents jugés nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Toute nomination peut être révoquée à tout moment par le Gérant. Les fondés de pouvoir nommés, sauf disposition contraire des Statuts, disposeront des pouvoirs et obligations que le Gérant leur aura donnés.

Les détenteurs d'Actions de Commanditaire s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, autrement que dans l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires aux assemblées générales et ne seront tenus responsables qu'à hauteur de leurs apports à la Société.

**Art. 10. Pouvoirs de signature.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant représenté par des représentants dûment nommés, ou par la(les) signature(s) de toute(s) personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant à sa seule discrétion.

**Art. 11. Conseil de Surveillance.** Les affaires de la Société et sa situation financière, y compris notamment ses écritures et ses comptes, seront vérifiées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance»), composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Le Gérant pourra consulter le Conseil de Surveillance sur ces affaires dans la mesure où le Gérant peut déterminer et peut autoriser toute action du Gérant qui peut, en vertu des lois ou règlements applicables ou en vertu des présents Statuts, sortir des pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance disposera des pouvoirs prévus par la loi.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum mais peut être révoqué ad nutum par l'assemblée générale des actionnaires. Les membres composant le Conseil de Surveillance sont rééligibles. Le Conseil de Surveillance peut élire l'un de ses membres en tant que président. Il peut

également choisir un secrétaire, membre du Conseil de Surveillance ou non, qui sera responsable de l'établissement des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance exerceront leurs fonctions jusqu'à l'élection de leur successeur.

Dans le cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance devenait inférieur à trois, le(s) Gérant(s) devra(ont) immédiatement convoquer une assemblée des actionnaires afin de combler cette vacance. Les membres du Conseil de Surveillance ne pourront ni participer à ni interférer avec la gérance de la Société. Les membres du Conseil de Surveillance ne recevront aucune rémunération liée à leur qualité de membres du Conseil de Surveillance. La Société remboursera la totalité des avances pécuniaires raisonnablement engagées par les membres du Conseil de Surveillance dans le cadre de l'exercice de leur mandat au sein du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par deux de ses membres ou le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si deux des membres l'exigent.

Toute réunion du Conseil de Surveillance devra être convoquée par un avis de convocation écrit envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins cinq (5) jours avant la date prévue de la réunion, sauf en situation d'urgence, auquel cas la nature de cette situation devra être indiquée dans l'avis de convocation de la réunion. Il peut être renoncé à cet avis de convocation par consentement écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Un avis de convocation séparé ne sera pas requis pour les réunions se tenant aux heures et lieux fixés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance ou dans le cas où la totalité des membres est présente ou représentée.

Tout membre peut agir à une réunion en nommant par écrit, télégramme, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, un autre membre en tant que son mandataire. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence, le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance en tant que président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir régulièrement que si au moins la majorité des membres est présente ou représentée.

Les résolutions sont prises à la majorité des votes exprimés par les membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du président du Conseil de Surveillance est prépondérante.

Les résolutions du Conseil de Surveillance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou deux des membres du Conseil de Surveillance.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance auront le même effet que les résolutions ayant fait l'objet d'un vote aux réunions du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera cette résolution par écrit, télégramme, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Le document en une ou plusieurs contreparties constituera la résolution circulaire du Conseil de Surveillance. Les résolutions prises par ces moyens équivalent à une réunion tenue en personne.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut prendre part à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre. Une réunion peut également se tenir uniquement par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

**Art. 12. Conflits d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou entité ne seront affecté(e) ou invalidé(e) par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout administrateur ou agent du Gérant qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entreprise, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir sur des affaires en relation avec un tel contrat ou autres affaires.

**Art. 13. Assemblée générale des actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires doit représenter la totalité des actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 11 (Pouvoirs de gestion) des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant en vertu de la loi et des présents Statuts, elle disposera des pouvoirs pour ordonner, effectuer ou ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société ou portant modification des Statuts uniquement moyennant l'accord du Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Gérant ou le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément à un avis de convocation donné par un Gérant ou le Conseil de Surveillance indiquant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la réunion à chaque Actionnaire à l'adresse figurant dans le registre des actions nominatives.

L'assemblée générale des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à un lieu au Luxembourg spécifié dans l'avis de convocation de l'assemblée. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des actionnaires peuvent se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis respectifs de convocation de l'assemblée.

Si l'intégralité du capital social émis est représentée à une assemblée générale des actionnaires et si les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les délibérations de l'assemblée générale seront valables même si aucun avis de convocation n'a été envoyé auparavant.

**Art. 14. Droits de vote des actionnaires.** Chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives. Chaque actionnaire dispose d'un nombre de votes équivalent au nombre d'actions que cet actionnaire détient et peut agir valablement à toute assemblée des actionnaires en se faisant représenter par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15. Décisions des actionnaires - majorités.** L'assemblée générale des actionnaires sera présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur. Ensemble, ces derniers constituent le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Gérant peut à tout moment durant une assemblée générale des actionnaires ajourner cette assemblée de quatre semaines. Il doit ajourner cette assemblée dans les circonstances prévues par la Loi de 1915. Cet ajournement annule automatiquement toute résolution déjà adoptée préalablement à l'ajournement.

L'assemblée générale des actionnaires ajournée a le même ordre du jour que la première. Sauf disposition contraire y contenue, les procurations déposées régulièrement en vue de cette assemblée restent valables pour l'assemblée ajournée.

Chaque action donne droit à un vote.

Sauf obligation contraire prévue par la Loi de 1915 ou par les présentes, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des porteurs d'actions ayant un droit de vote, présents et pouvant voter.

La majorité sera atteinte avec le vote conjoint de 50,1 % des actions de commanditaires et de l'action de commandité.

**Art. 16. Modification des présents Statuts.** Lors d'une assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but de modifier les Statuts, y compris l'objet de la Société, ou de statuer sur des questions pour lesquelles la Loi de 1915 renvoie aux conditions requises en matière de modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de l'ensemble des actions émises et en circulation et ayant le droit de vote.

Si la condition de quorum n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée conformément à la Loi de 1915 et aux Statuts. Cet avis de convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée peut délibérer valablement et ce, nonobstant la proportion du capital social représenté.

Lors des deux assemblées, les résolutions doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés et ayant le droit de vote, étant entendu qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée sauf si approuvée par le Gérant.

À moins qu'il n'en soit disposé autrement dans la procuration, toute procuration déposée régulièrement pour la première assemblée restera valable pour la seconde.

**Art. 17. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

**Art. 18. Exercice comptable.** L'exercice comptable de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Les comptes annuels seront établis par le Gérant et soumis pour adoption à la prochaine assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires examinera et, si elle le juge approprié, approuvera les comptes annuels et votera la décharge du Gérant ainsi que l'allocation des résultats de la Société conformément aux Statuts.

**Art. 19. Distributions.** Il sera prélevé sur les bénéfices nets de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires sur décision d'une assemblée générale des actionnaires.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant, à condition de respecter les conditions fixées par la loi.

Le compte de la prime d'émission peut être distribué aux actionnaires sur décision d'une assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant issu du compte de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 20. Liquidation de la Société.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaires votant selon les mêmes conditions de quorum et de majorité prévues en matière de modification des Statuts, sauf disposition contraire de la Loi de 1915, mais toujours sous réserve du consentement du Gérant.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par le Gérant.

Après règlement de, ou la création de provisions suffisantes pour, l'ensemble des dettes de et des charges envers la Société et des frais de liquidation, les produits de la liquidation seront distribués au pro rata des Actions de Commanditaire.

En cas de dissolution, d'insolvabilité ou d'incapacité juridique du Gérant ou si, pour quelque raison que ce soit, le Gérant est dans l'impossibilité d'agir, la Société ne pourra être dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance convoquera l'assemblée générale des actionnaires dans le but de nommer un ou plusieurs nouveaux gérants ou de modifier la forme juridique de la Société. Le Conseil de Surveillance désignera un ou plusieurs administrateur(s) qui exercera(ont) ses(leurs) fonctions jusqu'à ce que l'assemblée des actionnaires ait valablement statué sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour de cette assemblée.

Les administrateurs ont pour tâche d'effectuer les actes urgents ainsi que les actes administratifs courants.

Les administrateurs ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 21. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les actionnaires se réfèrent à la législation en vigueur.

#### *Troisième résolution*

Le capital de la société a été libéré par incorporation du capital de la société anonyme «Société de Transport Diekirch S.A.», en abrégé «S.T.D. S.A.» présentement transformée, et ceci à hauteur du capital nominal initial à savoir 31.000,00 € (trente-et-un mille euro).

Le rapport du réviseur ACF GROUP daté du 17 avril 2015, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Les actions de commandité et toutes les actions commanditaires ordinaires sont souscrites comme suit:

Souscripteur d'action de Commandité:

Monsieur Jean-Marie LEONARD, né le 14 avril 1952

à Namur (B), demeurant à B-4020 Liège,

rue des Fories 1/081:

Une action de commandité: . . . . . 1

Souscripteur d'actions de Commanditaires:

Monsieur Nicolas LEONARD, né le 26 mars 1981

à Liège, demeurant B-4020 Liège, rue des Fories 1/081:

Nonante-neuf actions de commanditaires: . . . . . 98

Monsieur Jean-Marie LEONARD, né le 14 avril 1952

à Namur (B), demeurant à B-4020 Liège,

rue des Fories 1/081:

Une action de commanditaires: . . . . . 1

Total: cent actions . . . . . 100

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale confirme l'adresse du siège social à 3, Place Guillaume, L-9237 Diekirch.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale désigne gérant(s) pour une durée indéterminée l'associé commandité, Monsieur Jean-Marie LEONARD, né le 14 avril 1952 à Namur, demeurant à rue des Fories 1/081, B-4020 Liège.

#### *Sixième résolution*

Sont appelés commissaires membres du Conseil de Surveillance

1. Monsieur Nicolas LEONARD, né le 26 mars 1981 à Liège, demeurant à rue des Fories 1/081, B-4020 Liège.

2. Monsieur Emmanuel MEWISSEN, administrateur de sociétés, né le 5 février 1964 à Liège, demeurant à 80, rue de l'Ermitage, B-4121 Neupré.

3. Monsieur Francesco IGNOTO, chef comptable, né le 7 septembre 1969 à Lercara Friddi, demeurant à 23, Chaussée Brunehault, B-4041 Herstal.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 13 heures.

#### *Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.200 euros.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: J-C. Lemaire, M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2015 - EAC/2015/16334 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123467/339.

(150132765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

---

**Euro PE Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2261 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 198.638.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of July.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LANNAGE S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered address at 42, rue de la Vallée, L-2261 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 63130 (the Subscriber),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Pol Theisen, avocat, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Euro PE Lux" (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.



**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The general meeting of the shareholders has the option (but not the obligation) to decide that any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription by any shareholder will be booked in a specific share premium account allocated to the relevant shareholder (the Reserved Share Premium Account). The general meeting of the shareholders may in addition provide that any distribution (whether by dividend, share redemption or otherwise) of the amounts allocated to the Reserved Share Premium Account or any increase of the share capital by incorporation of the Reserved Share Premium Account shall be made exclusively for the benefit of the relevant shareholder.

The general meeting of the shareholders is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the general meeting of the shareholders. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

The general meeting of the shareholders has the option (but not the obligation) to decide that any contribution in cash or in kind made as "capital surplus" by any shareholder will be booked in a specific "capital surplus" account allocated to the relevant shareholder (the Reserved Capital Surplus Account). The general meeting of the shareholders may in addition provide that any distribution (whether by dividend, share redemption or otherwise) of the amounts allocated to the Reserved Capital Surplus Account or any increase of the share capital by incorporation of the Reserved Capital Surplus Account shall be made exclusively for the benefit of the relevant shareholder.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with any two managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The general meeting of the shareholders shall appoint three representatives from QInvest as observers to the board of managers (the Observers). For the avoidance of doubt, such Observers shall not have any voting rights at the meetings of the board of managers but shall have the right to assist to all the meetings of the board of managers.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers, provided that at least one Observer is present or validly represented.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers and the Observers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers or an Observer. This notice may be waived if all the managers and Observers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager and the Observers may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy.

A manager and the Observers may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager and the Observers in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, in the event of urgency, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager and acknowledged by at least one Observer. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) and the Observers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following cumulative conditions:

(i) A non-audited interim accounting situation (état comptable) is drawn up by the board of managers (the Interim Accounts);

(ii) these Interim Accounts show that sufficient profits and other reserves (including without limitation share premium and capital surplus) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and the amount to be allocated to the legal reserves;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the Interim Accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 19. Distributions of share premium and capital surplus.** Any and all distributions of the share premium or the capital surplus shall be decided by the general meeting in accordance with the provisions of article 15 of these Articles, without prejudice to any interim dividend distribution decided by the board of managers in accordance with the provisions of article 18 of these Articles.

**Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

Subscriber, prenamed: . . . . .	12,500 (twelve thousand five hundred) shares
Total: . . . . .	12,500 (twelve thousand five hundred) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2016.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Francesco Milella, born in Bari, Italy, on 11 January 1973 with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2261 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Jean-Marie Bettinger, born in Saint-Avold, France, on 14 March 1973 with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2261 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Stanislas Bunetel, born in Valognes, France, on 20 August 1979 with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2261 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. the number of observers is set at 3 (three). The meeting appoints as observers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Bernard Barbour, managing director, professionally residing at Level 39 Tornado Tower, West Bay, Doha, PO Box 26222, Qatar;

- Mr Caspar Warre, managing director, professionally residing at Level 39 Tornado Tower, West Bay, Doha, PO Box 26222, Qatar; and

- Mr John Nery, vice president, professionally residing at Level 39 Tornado Tower, West Bay, Doha, PO Box 26222, Qatar;

3. the registered office is established at 42, rue de la Vallée, L-2261 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lannage S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2261 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 63130 (le Souscripteur);

représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite sur la liste V du Barreau de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Pol Theisen, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «Euro PE Lux» (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

L'assemblée générale des associés a la possibilité (mais pas l'obligation) de décider que chaque apport en espèces ou en nature alloué en prime d'émission en relation avec la souscription de parts sociales par un associé sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission relatif à l'associé en question (le Compte Spécifique de Prime d'Émission). L'assemblée générale des associés peut en plus prévoir que toute distribution (par dividende, rachat de Parts Sociales ou autrement) du montant alloué au Compte Spécifique de Prime d'Émission ou toute augmentation de capital par l'incorporation du Compte Spécifique de Prime d'Émission sera fait exclusivement pour le bénéfice de l'associé en question.

L'assemblée générale des associés est autorisée d'approuver des apports sans l'émission de nouvelles parts sociales par un apport en espèces ou en nature ou autrement, aux conditions déterminées par l'assemblée générale des associés. Un tel apport sera alloué au compte de «capital surplus (compte 115)» conformément au droit luxembourgeois.

L'assemblée générale des associés a la possibilité (mais pas l'obligation) de décider que chaque apport en espèces ou en nature alloué en capital surplus par un associé sera alloué à un compte spécifique de capital surplus relatif à l'associé en question (le Compte Spécifique de Capital Surplus). L'assemblée générale des associés peut en plus prévoir que toute distribution (par dividende, rachat de parts sociales ou autrement) du montant alloué au Compte Spécifique de Capital Surplus ou toute augmentation de capital par l'incorporation du Compte Spécifique de Capital Surplus sera fait exclusivement pour le bénéfice de l'associé en question.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

L'assemblée générale des associés désignera trois représentants de QInvest en tant qu'observateurs du conseil de gérance (les Observateurs). Pour éviter tout doute, ces Observateurs auront le droit d'assister à toutes les réunions du conseil de gérance mais n'auront pas de droit de vote lors des réunions du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance, à condition qu'il y ait au moins un Observateur présent ou valablement représenté.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants et aux Observateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants quelconques ou un Observateur. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et si l'ensemble des gérants et des Observateurs déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant et les Observateurs pourront se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme leur mandataire. Tout gérant et les Observateurs peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant et les Observateurs à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions, signés par tous les membres du conseil de gérance et sans exception et ayant été pris en connaissance par au moins un Observateur. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) et les Observateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état comptable sera établi par le Conseil (les Comptes Intérimaires);

(ii) les Comptes Intérimaires montrent que les bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission et le capital surplus) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des Comptes Intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

**Art. 19. Distributions de la prime d'émission et du capital surplus.** Toute distribution de la prime d'émission ou du capital surplus sera décidée par l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'article 15 des Statuts, sans préjudice de toute distribution de dividendes intérimaires décidée par le conseil de gérance conformément aux dispositions de l'article 18 des Statuts.

**Art. 20. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21. Commissaire aux comptes - Auditeur externe.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

Souscripteur, susmentionné: ..... 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Total: ..... 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200.-

*Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - Francesco Milella, né à Bari, Italie, le 11 janvier 1973 dont l'adresse professionnelle est au 42, rue de la Vallée, L-2261 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
  - Jean-Marie Bettinger, né à Saint-Avold, France, le 14 mars 1973 dont l'adresse professionnelle est au 42, rue de la Vallée, L-2261 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
  - Stanislas Bunetel, né à Valognes, France, le 20 août 1979 dont l'adresse professionnelle est au 42, rue de la Vallée, L-2261 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. le nombre d'observateurs est fixé à trois (3). Sont nommés observateurs de la Société pour une durée indéterminée:
  - M. Bernard Barbour, directeur général, dont l'adresse professionnelle est au Level 39 Tornado Tower, West Bay, Doha, PO Box 26222, Qatar;
  - M. Caspar Warre, directeur général, dont l'adresse professionnelle est au Level 39 Tornado Tower, West Bay, Doha, PO Box 26222, Qatar; et
  - M. John Nery, vice-président, dont l'adresse professionnelle est au Level 39 Tornado Tower, West Bay, Doha, PO Box 26222, Qatar;
3. le siège social de la société est établi au 42, rue de la Vallée, L-2261 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.  
Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. THEISEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22218. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015122996/460.

(150133459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

**Amassia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 198.621.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fifteenth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orangefield (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on July 14<sup>th</sup>, 2015.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.



The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of Amassia S.à r.l..

**Art. 3. Object.** The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Single manager / board of managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The General Meeting may decide to create two classes of managers, being class A manager (s) (the Class A Manager (s)) and class B manager(s) (the Class B Manager).

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 16. Powers of the managers.** The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

**Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers.** Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the General Meeting has appointed classes of managers, the Company shall be bound by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings.** In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

**Art. 19. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 20. General meeting of shareholders.**

20.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

**Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

**Art. 24. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator (s).

**Art. 26. Matters not provided.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

*Subscription and payment*

The appearing party Orangefield (Luxembourg) S.A., aforementioned and as represented, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2015.

*Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

*Extraordinary general meeting*

The above named sole shareholder, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. To set at one (1) the number of managers of the Company;
2. To appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. To set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinze juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orangefield (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale d'Amassia S.à r.l..

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Gérant Unique / Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux classes de gérants, à savoir, le(s) gérant(s) de classe A (le(s) Gérant(s) de Classe A) et le(s) gérant(s) de classe B (le(s) Gérant(s) de Classe B).

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

**Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Si l'Assemblée Générale a nommé des classes de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 18. Représentation de la Société en Justice.** La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

**Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.**

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 26. Disposition générale.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

*Souscription et paiement*

La société comparante Orangefield (Luxembourg) S.A., prénommée et telle que représentée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).
2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).
3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 juillet 2015. 2LAC/2015/16077. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur ff.* (signé): Yvette Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015122710/375.

(150132762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

**AB Acquisitions Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.313.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of June.

Before the undersigned, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 129467, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of AB Acquisitions Luxco 3 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 129313, (the "Company") incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 27 June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 9 August 2007 number 1683 page 80772. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 31 March 2008 pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner and published in the Mémorial dated 2 June 2008 number 1345 page 64556.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party representing 100 % of corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to fully amend and restate the current article 11 of the Articles in order to delete any reference to the class A manager or the class B manager so as to read as follows:

" **Art. 11.** The Company will be managed by one or more managers (gérants) who shall be appointed by the partners in accordance with Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time.

If the Company has at the relevant time only one manager, he is referred to in these articles of incorporation as a sole manager.

If the Company has from time to time more than one manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance.

A manager may be removed at any time for any reason by the partners pursuant to a resolution passed in accordance with Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time.

The sole manager, when the Company has only one manager, and at all other times the board of managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg law or these articles of incorporation to be decided upon by the partners.

Subject as provided by Luxembourg law, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a sole manager, the sole signature of the sole manager;
- if the Company has more than one manager, the sole signature of any manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated by the sole manager or the board of managers."

*Second resolution*

Further to the new article 11 of the Articles as per the above resolution, the Sole Shareholder resolves to reclassify the current managers' mandate without referring to a category of managers.

*Third resolutions:*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Simone Retter and Jean-Paul Goerens, as managers of the Company with immediate effect, as evidenced by their respective letter of resignation.

Provisional discharge is granted to the resigning managers for the execution of their mandate. Such discharge shall be confirmed during the next shareholder's meeting approving the annual accounts of the Company.

As a consequence the board of managers is currently composed as follows:

- Stefan Lambert, a manager of the Company without any specific class; and
- Dr. Wolfgang Zettel, a manager of the Company without any specific class.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the financial year of the Company, with immediate effect, which will run from 1<sup>st</sup> September of each year to 31<sup>st</sup> August of the following year.

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges and resolves that the current financial year of the Company which started on 1<sup>st</sup> April 2015 will close on 31<sup>st</sup> August 2015, and that the subsequent financial year will start on 1<sup>st</sup> September 2015 and will end on 31<sup>st</sup> August 2016.

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 20 and 21 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year commences on September 1<sup>st</sup>, and ends on August 31<sup>st</sup> of the following year.

**Art. 21.** Each year on August 31<sup>st</sup>, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Whereof, the present deed is drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze juin.

Par-devant le soussigné, Maître Jacques KESSELER, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

AB Acquisition Luxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129467, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") d'AB Acquisition Luxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129313 (la "Société"), constituée suivant un acte notarié établi par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 9 août 2007 numéro 1683 page 80772. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en date du 31 mars 2008 suite à un acte notarié établi par Maître Jean-Joseph Wagner et publié au Mémorial en date du 2 juin 2008 numéro 1345 page 64556.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux mêmes formalités d'enregistrement.

La partie comparante représentant 100% du capital social requiert le notaire d'acte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'intégralement modifier et refondre l'actuel article 11 des Statuts afin de supprimer toute référence au gérant de catégorie A ou au gérant de catégorie B afin qu'il se lise comme suit:

" **Art. 11.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par les associés conformément à la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps en temps.

Si la Société a à un moment donné uniquement un gérant, il y sera fait référence dans les présents statuts comme un gérant unique.

Si la Société a de temps à autre plus d'un gérant, ils constitueront un conseil de gérance.

Un gérant peut être révoqué à tout moment pour tout motif par les associés en vertu d'une résolution adoptée conformément à la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps en temps.

Le gérant unique, quand la Société a uniquement un gérant, et à tout autre moment le conseil de gérance, peut entreprendre tout ce qui est nécessaire ou utile afin de réaliser tout objet social de la Société, à l'exception de ceux réservés par la loi luxembourgeoise ou les présents statuts devant être décidés par les associés.

Sous réserve de ce que prévoit la loi luxembourgeoise, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la Société a un seul gérant, la seule signature du gérant unique;
- si la Société a plus d'un gérant, la seule signature de tout gérant;
- la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir a été déléguée par le gérant unique ou le conseil de gérance."

#### *Deuxième résolution*

Suite au nouvel article 11 des Statuts selon la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de reclasser le mandat des gérants actuels sans faire référence à une catégorie de gérants.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre d'acte de la démission de Simone Retter et Jean-Paul Goerens, en tant que gérants de la Société avec effet immédiat, comme prouvé par leur lettre de démission respective.

Une décharge provisoire est accordée aux gérants démissionnaires pour l'exécution de leur mandat. Cette décharge devra être confirmée lors de la prochaine assemblée de l'associée approuvant les comptes annuels de la Société.

En conséquence le conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

- Stefan Lambert, un gérant de la Société sans catégorie spécifique; et
- Dr. Wolfgang Zettel, un gérant de la Société sans catégorie spécifique.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société avec effet immédiat, qui sera du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Afin d'éviter tout doute, l'Associé Unique prend acte et décide que l'exercice social actuel de la Société qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2015 se terminera le 31 août 2015, et que l'exercice social suivant commencera le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et se terminera le 31 août 2016.

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier les actuels articles 20 et 21 des Statuts qui devront désormais se lire comme suit:

" **Art. 20.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 août de l'année suivante."

" **Art. 21.** Chaque année au 31 août, les comptes sont clôturés et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire incluant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Chaque associé peut inspecter l'inventaire ci-dessus et le bilan au siège social de la Société."

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2015. Relation: EAC/2015/14051. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015122720/145.

(150132853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

**AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 301.002.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.467.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of June.

Before the undersigned, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

Alliance Boots Scottish L.P., a Scottish Limited Partnership with registered office at 10, Boots Divisional Office Unit, Gyle Park Shopping Center, GB - Edinburgh and registered with the Companies House of Edinburgh under number 11092, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 129467, (the "Company") incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 26 June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 13 August 2007 number 1710 page 82074. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 26 March 2009 pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner and published in the Mémorial dated 12 May 2009 number 988 page 47417.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party representing 100 % of corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to fully amend and restate the current article 11 of the Articles in order to delete any reference to the class A manager or the class B manager so as to read as follows:

" **Art. 11.** The Company will be managed by one or more managers (gérants) who shall be appointed by the partners in accordance with Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time.

If the Company has at the relevant time only one manager, he is referred to in these articles of incorporation as a sole manager.

If the Company has from time to time more than one manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance.

A manager may be removed at any time for any reason by the partners pursuant to a resolution passed in accordance with Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time.

The sole manager, when the Company has only one manager, and at all other times the board of managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg law or these articles of incorporation to be decided upon by the partners.

Subject as provided by Luxembourg law, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a sole manager, the sole signature of the sole manager;
- if the Company has more than one manager, the sole signature of any manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated by the sole manager or the board of managers."

#### *Second resolution*

Further to the new article 11 of the Articles as per the above resolution, the Sole Shareholder resolves to reclassify the current managers' mandate without referring to a category of managers.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Simone Retter and Jean-Paul Goerens, as managers of the Company with immediate effect, as evidenced by their respective letter of resignation.

Provisional discharge is granted to the resigning managers for the execution of their mandate. Such discharge shall be confirmed during the next shareholder's meeting approving the annual accounts of the Company.

As a consequence the board of managers is currently composed as follows:

- Stefan Lambert, a manager of the Company without any specific class;
- Dr. Wolfgang Zettel, a manager of the Company without any specific class;

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the financial year of the Company, with immediate effect, which will run from 1<sup>st</sup> September of each year to 31<sup>st</sup> August of the following year.

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges and resolves that the current financial year of the Company which started on 1<sup>st</sup> April 2015 will close on 31<sup>st</sup> August 2015, and that the subsequent financial year will start on 1<sup>st</sup> September 2015 and will end on 31<sup>st</sup> August 2016.

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 20 and 21 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year commences on September 1<sup>st</sup>, and ends on August 31<sup>st</sup> of the following year."

" **Art. 21.** Each year on August 31<sup>st</sup>, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Whereof, the present deed is drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinze juin.

Par-devant le soussigné, Maître Jacques KESSERLER, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Alliance Boots Scottish L.P., un limited partnership ayant son siège social au 10, Boots Divisional Office Unit, Gyle Park Shopping Center, Edimbourg et immatriculé auprès du Companies House d'Edimbourg sous le numéro 11092, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") d'AB Acquisition Luxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 1294675 (la "Société"), constituée suivant un acte notarié établi par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 13 août 2007 numéro 1710 page 82074. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois

en date du 26 mars 2009 suite à un acte notarié établi par Maître Jean-Joseph Wagner et publié au Mémorial en date du 12 mai 2009 numéro 988 page 47417.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux mêmes formalités d'enregistrement.

La partie comparante représentant 100% du capital social requiert le notaire d'acte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'intégralement modifier et refondre l'actuel article 11 des Statuts afin de supprimer toute référence au gérant de catégorie A ou au gérant de catégorie B afin qu'il se lise comme suit:

" **Art. 11.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par les associés conformément à la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps en temps.

Si la Société a à un moment donné uniquement un gérant, il y sera fait référence dans les présents statuts comme un gérant unique.

Si la Société a de temps à autre plus d'un gérant, ils constitueront un conseil de gérance.

Un gérant peut être révoqué à tout moment pour tout motif par les associés en vertu d'une résolution adoptée conformément à la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps en temps.

Le gérant unique, quand la Société a uniquement un gérant, et à tout autre moment le conseil de gérance, peut entreprendre tout ce qui est nécessaire ou utile afin de réaliser tout objet social de la Société, à l'exception de ceux réservés par la loi luxembourgeoise ou les présents statuts devant être décidés par les associés.

Sous réserve de ce que prévoit la loi luxembourgeoise, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la Société a un seul gérant, la seule signature du gérant unique;
- si la Société a plus d'un gérant, la seule signature de tout gérant;
- la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir a été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance."

#### *Deuxième résolution*

Suite au nouvel article 11 des Statuts selon la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de reclasser le mandat des gérants actuels sans faire référence à une catégorie de gérants.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre d'acte de la démission de Simone Retter et Jean-Paul Goerens, en tant que gérants de la Société avec effet immédiat, comme prouvé par leur lettre de démission respective.

Une décharge provisoire est accordée aux gérants démissionnaires pour l'exécution de leur mandat. Cette décharge devra être confirmée lors de la prochaine assemblée de l'associé approuvant les comptes annuels de la Société.

En conséquence le conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

- Stefan Lambert, un gérant de la Société sans catégorie spécifique; et
- Dr. Wolfgang Zettel, un gérant de la Société sans catégorie spécifique.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société avec effet immédiat, qui sera du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Afin d'éviter tout doute, l'Associé Unique prend acte et décide que l'exercice social actuel de la Société qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2015 se terminera le 31 août 2015, et que l'exercice social suivant commencera le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et se terminera le 31 août 2016.

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier les actuels articles 20 et 21 des Statuts qui devront désormais se lire comme suit:

" **Art. 20.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 août de l'année suivante."

" **Art. 21.** Chaque année au 31 août, les comptes sont clôturés et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire incluant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Chaque associé peut inspecter l'inventaire ci-dessus et le bilan au siège social de la Société."

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2015. Relation: EAC/2015/14048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015122719/145.

(150132835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

**Alloga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 74.488.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of June.

Before the undersigned, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Alliance Boots Group Limited, a private limited company with registered office at 2, The Heights, Brooklands, KT13 0NY, Surrey United Kingdom, and registered with the Companies' House under number 00546864, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Alloga S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 74488, (the "Company") incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Norbert Müller, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 25 February 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 9 June 2000 number 411 page 19685. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 1 August 2012 pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Joseph Elvinger and published in the Mémorial dated 13 September 2012 number 2280 page 109426.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party representing 100 % of corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the current article 9 (Representation of the company) of the Articles in order to allow any manager to bind the Company individually. Article 9 shall henceforth read as follows:

**" 9. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers."

*Second resolution*

The Sole Shareholder also resolves to amend the current article 10 (Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers) of the Articles which shall henceforth read as follows:

**" Art. 10. Delegation and agent of the sole manager or the board of managers.**

10.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

10.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to (i) appoint Stefan Lambert, manager, born on January 8, 1964 in Trier (Germany), and having his professional address at 61, Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg as new manager of the Company with immediate effect and (ii) acknowledge the resignation of Simone Retter and Jean-Paul Goerens, as managers of the Company with immediate effect, as evidenced by their respective letter of resignation.

Provisional discharge is granted to the resigning managers for the execution of their mandate. Such discharge shall be confirmed during the next shareholder's meeting approving the annual accounts of the Company.

As a consequence the board of managers is currently composed as follows:

- Juan Guerra;
- Dr. Wolfgang Zettel; and
- Mr. Stefan Lambert.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the financial year of the Company, with immediate effect, which will run from 1<sup>st</sup> September of each year to 31<sup>st</sup> August of the following year.

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges and resolves that the current financial year of the Company which started on 1<sup>st</sup> April 2015 will close on 31<sup>st</sup> August 2015, and that the subsequent financial year will start on 1<sup>st</sup> September 2015 and will end on 31<sup>st</sup> August 2016.

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend the current article 13.1, which shall henceforth read as follows:

" **13.1.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> September and ends on the 31<sup>st</sup> August of each year."

Whereof, the present deed is drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinze juin.

Par-devant le soussigné, Maître Jacques KESSELER, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Alliance Boots Group Limited, une private limited company ayant son siège social au 2, The Heights, Brooklands, KT13 0NY, Surrey, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies' House sous le numéro 005446864, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") d'Alloga S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74488 (la "Société"), constituée suivant un acte notarié établi par Maître Norbert Müller, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 9 juin 2000 numéro 411 page 19685. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> août 2012 suite à un acte notarié établi par Maître Joseph Elvinger et publié au Mémorial le 13 septembre 2012 numéro 2280 page 109426.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux mêmes formalités d'enregistrement.

La partie comparante représentant 100% du capital social requiert le notaire d'acte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'actuel article 9 (représentation de la société) des Statuts afin de permettre à tout gérant de lier la Société individuellement. L'article 9 devra désormais se lire comme suit:

" **9. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas d'un Gérant Unique engagée par la seule signature du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance."

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'actuel article 10 (délégation et mandataire du gérant unique ou du conseil de gérance) des Statuts qui devra se lire comme suit:

" **Art. 10. Délégation et mandataire du gérant unique ou du conseil de gérance.**

10.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

10.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera toutes responsabilités de ce mandataire et rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions de son mandat."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de (i) nommer Stefan Lambert, gérant, né le 8 janvier 1964 à Trèves (Allemagne), et ayant son adresse professionnelle au 61, Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et (ii) prendre acte de la démission de Simone Retter et Jean-Paul Goerens, en tant que gérants de la Société avec effet immédiat, comme prouvé par leur lettre de démission respective.

Une décharge provisoire est accordée aux gérants démissionnaires pour l'exécution de leur mandat. Cette décharge devra être confirmée lors de la prochaine assemblée de l'associée approuvant les comptes annuels de la Société.

En conséquence le conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

- Juan Guerra;
- Dr. Wolfgang Zettel; et
- Stefan Lambert.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société avec effet immédiat, qui sera du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Afin d'éviter tout doute, l'Associé Unique prend acte et décide que l'exercice social actuel de la Société qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2015 se terminera le 31 août 2015, et que l'exercice social suivant commencera le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et se terminera le 31 août 2016.

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'actuel article 13.1 des Statuts qui devra désormais se lire comme suit:

" **Art. 13.1.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 août de l'année suivante."

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2015. Relation: EAC/2015/14064. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015122703/132.

(150132975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

**AB Acquisitions Luxco 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 18.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 178.008.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of June.

Before the undersigned, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Péange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

AB Acquisitions Luxco 2A S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 59, Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 143785,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal; and

AB Acquisitions Luxco 3A S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 59, Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 129312,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of AB Acquisitions Luxco 8 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 178008, (the "Company") incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 11 June 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 August 2013 number 1873 page 89873. The articles of association of the Company (the "Articles") have never been amended since the Company's incorporation.

The appearing parties representing 100 % of corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to amend the current article 10.2 of the Articles in order to allow any manager to bind the Company individually. Article 10.2 shall henceforth read as follows:

" **10.2.** if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager;

*Second resolution*

The Shareholders resolve to acknowledge the resignation of Simone Retter and Jean-Paul Goerens, as managers of the Company with immediate effect, as evidenced by their respective letter of resignation.

Provisional discharge is granted to the resigning managers for the execution of their mandate. Such discharge shall be confirmed during the next shareholder's meeting approving the annual accounts of the Company.

As a consequence the board of managers is currently composed as follows:

- Stefan Lambert; and
- Dr. Wolfgang Zettel.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend the financial year of the Company, with immediate effect, which will run from 1<sup>st</sup> September of each year to 31<sup>st</sup> August of the following year.

For the avoidance of doubt, the Shareholders acknowledge and resolve that the current financial year of the Company which started on 1<sup>st</sup> April 2015 will close on 31<sup>st</sup> August 2015, and that the subsequent financial year will start on 1<sup>st</sup> September 2015 and will end on 31<sup>st</sup> August 2016.

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to amend article 17.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **17.1.** The Company's year commences on September 1<sup>st</sup>, and ends on August 31<sup>st</sup> of the following year."

Whereof, the present deed is drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinze juin.

Par-devant le soussigné, Maître Jacques KESSELER, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

AB Acquisition Luxco 2A S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143785,

ici représenté par Madame Sofia AONFOS-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

AB Acquisition Luxco 3A S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129312,

ici représenté par Madame Sofia AONFOS-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises aux mêmes formalités d'enregistrement.

Ces parties comparantes sont les associés (les "Associés") d'AB Acquisition Luxco 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178008 (la "Société") constituée suivant un acte notarié établi par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 août 2013 numéro 1873 page 89873. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

Les parties comparantes représentant 100% du capital social requièrent le notaire d'acte les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de modifier l'actuel article 10.2 des Statuts afin de permettre à tout gérant d'engager la Société individuellement. L'article 10.2 devra désormais se lire comme suit:

" **10.2.** si la Société a plus d'un Gérant, la seule signature de tout Gérant;"

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de prendre acte de la démission de Simone Retter et Jean-Paul Goerens, en tant que gérants de la Société avec effet immédiat, comme prouvé par leur lettre de démission respective.

Une décharge provisoire est accordée aux gérants démissionnaires pour l'exécution de leur mandat. Cette décharge devra être confirmée lors de la prochaine assemblée des associés approuvant les comptes annuels de la Société.

En conséquence le conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

- Stefan Lambert; et
- Dr. Wolfgang Zettel.

*Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier l'exercice social de la Société avec effet immédiat, qui sera du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Afin d'éviter tout doute, les Associés prennent acte et décident que l'exercice social actuel de la Société qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2015 se terminera le 31 août 2015, et que l'exercice social suivant commencera le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et se terminera le 31 août 2016.

En conséquence de la résolution ci-dessus, les Associés décident de modifier l'actuel article 17.1 des Statuts qui devra désormais se lire comme suit:

" **17.1.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 août de l'année suivante."

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2015. Relation: EAC/2015/14059. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015122727/112.

(150132930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

**AB Acquisitions Luxco 8A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 178.022.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of June.

Before the undersigned, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

AB Acquisitions Luxco 8 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 178008, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of AB Acquisitions Luxco 8A S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 178022, (the "Company") incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 11 June 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 August 2013 number 1868 page 89641. The articles of association of the Company (the "Articles") have never been amended since the Company's incorporation.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party representing 100 % of corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the current article 10.2 of the Articles in order to allow any manager to bind the Company individually. Article 10.2 shall henceforth read as follows:

" **10.2.** if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager;

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Simone Retter and Jean-Paul Goerens, as managers of the Company with immediate effect, as evidenced by their respective letter of resignation.

Provisional discharge is granted to the resigning managers for the execution of their mandate. Such discharge shall be confirmed during the next shareholder's meeting approving the annual accounts of the Company.

As a consequence the board of managers is currently composed as follows:

- Stefan Lambert; and
- Dr. Wolfgang Zettel.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the financial year of the Company, with immediate effect, which will run from 1<sup>st</sup> September of each year to 31<sup>st</sup> August of the following year.

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges and resolves that the current financial year of the Company which started on 1<sup>st</sup> April 2015 will close on 31<sup>st</sup> August 2015, and that the subsequent financial year will start on 1<sup>st</sup> September 2015 and will end on 31<sup>st</sup> August 2016.

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 17.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **17.1.** The Company's year commences on the 1<sup>st</sup> of September and ends on the 31<sup>st</sup> August of the following year."

Whereof, the present deed is drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinze juin.

Par-devant le soussigné, Maître Jacques KESSELER, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AB Acquisition Luxco 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178008, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") d'AB Acquisition Luxco 8A S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178022 (la "Société"), constituée suivant un acte notarié établi par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 août 2013

numéro 1868 page 89641. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux mêmes formalités d'enregistrement.

La partie comparante représentant 100% du capital social requiert le notaire d'acte les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'actuel article 10.2 des Statuts afin de permettre à tout gérant d'engager la Société individuellement. L'Article 10.2 devra désormais se lire comme suit:

" **10.2.** si la Société a plus d'un Gérant, la signature unique de tout Gérant;"

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre d'acte de la démission de Simone Retter et Jean-Paul Goerens, en tant que gérants de la Société avec effet immédiat, comme prouvé par leur lettre de démission respective.

Une décharge provisoire est accordée aux gérants démissionnaires pour l'exécution de leur mandat. Cette décharge devra être confirmée lors de la prochaine assemblée de l'associée approuvant les comptes annuels de la Société.

En conséquence le conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

- Stefan Lambert, et
- Dr. Wolfgang Zettel.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société avec effet immédiat, qui sera du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Afin d'éviter tout doute, l'Associé Unique prend acte et décide que l'exercice social actuel de la Société qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2015 se terminera le 31 août 2015, et que l'exercice social suivant commencera le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et se terminera le 31 août 2016.

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'actuel article 17.1 des Statuts, qui devra désormais se lire comme suit:

" **17.1.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 août de l'année suivante."

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2015. Relation: EAC/2015/14060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015122728/101.

(150132937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

**AB Acquisitions Luxco 5A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 165.152.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of June.

Before the undersigned, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

AB Acquisitions Luxco 5 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 165141, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of AB Acquisitions Luxco 5A S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 165152, (the "Company") incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 5 Decembre 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 January 2012 number 148 page 7087. The articles of association of the Company (the "Articles") have never been amended since the Company's incorporation.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party representing 100 % of corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the current article 10.2 of the Articles in order to allow any manager to bind the Company individually. Article 10.2 shall henceforth read as follows:

" **10.2.** if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager;

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Simone Retter and Jean-Paul Goerens, as managers of the Company with immediate effect, as evidenced by their respective letter of resignation.

Provisional discharge is granted to the resigning managers for the execution of their mandate. Such discharge shall be confirmed during the next shareholder's meeting approving the annual accounts of the Company.

As a consequence the board of managers is currently composed as follows:

- Stefan Lambert; and
- Dr. Wolfgang Zettel.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the financial year of the Company, with immediate effect, which will run from 1<sup>st</sup> September of each year to 31<sup>st</sup> August of the following year.

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges and resolves that the current financial year of the Company which started on 1<sup>st</sup> April 2015 will close on 31<sup>st</sup> August 2015, and that the subsequent financial year will start on 1<sup>st</sup> September 2015 and will end on 31<sup>st</sup> August 2016.

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 17.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **17.1.** The Company's year commences on September 1<sup>st</sup>, and ends on August 31<sup>st</sup> of the following year."

Whereof, the present deed is drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinze juin.

Par-devant le soussigné, Maître Jacques KESSELER, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

AB Acquisition Luxco 5 S.à r.l, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165141, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") d'AB Acquisition Luxco 5A S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165152 (la "Société"), constituée suivant un acte notarié établi par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 janvier 2012 numéro 148 page 7087. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux mêmes formalités d'enregistrement.

La partie comparante représentant 100% du capital social requiert le notaire d'acte les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'actuel article 10.2 des Statuts afin de permettre à tout gérant d'engager la Société individuellement. L'article 10.2 devra désormais se lire comme suit:

" 10.2. si la Société a plus d'un Gérant, la signature unique de tout Gérant;"

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission de Simone Retter et Jean-Paul Goerens, en tant que gérants de la Société avec effet immédiat, comme prouvé par leur lettre de démission respective.

Une décharge provisoire est accordée aux gérants démissionnaires pour l'exécution de leur mandat. Cette décharge devra être confirmée lors de la prochaine assemblée de l'associé approuvant les comptes annuels de la Société.

En conséquence le conseil de gérance est actuellement composé comme suit:

- Stefan Lambert et;
- Dr. Wolfgang Zettel.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, qui sera du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année au 31 août de l'année suivante.

Afin d'éviter tout doute, l'Associé Unique prend acte et décide que l'exercice social actuel de la Société qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2015 se terminera le 31 août 2015, et que l'exercice social suivant commencera le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et terminera le 31 août 2016.

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 17.1 des Statuts, qui devra désormais se lire comme suit:

" 17.1. L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> septembre, et termine le 31 août de l'année suivante."

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2015. Relation: EAC/2015/14056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015122724/102.

(150132905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

**Advicologic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8384 Koerich, 32, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 136.744.

L'an deux mil quinze, le neuf juillet

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

1.- Monsieur Mohamed AHDACH, né le 3 février 1972 à Tamssahelt (Maroc), demeurant à B-6717 Nobressart, 11, Rue de la Schock,

Ici valablement représenté par Madame Nathalie FRASELLE, demeurant professionnellement à L-9552 Wiltz, 5a, Rue des Pêcheurs, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le notaire instrumentaire et le comparant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant prénommé, a exposé au notaire:

- que suite à une cession de parts du sous seing privé du 13 mai 2015, il est devenu le seul associé de la société à responsabilité limitée «ADVICELAGIC S.à.r.l.», constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence

à Junglinster, en date du 5 février 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, le 5 février 2008, numéro 805;

- que les statuts de ladite société, ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 septembre 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, le 4 novembre 2014 numéro 3233;
- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 136.744;
- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune,

Le comparant prénommé, prend alors les décisions suivantes:

#### *Première Résolution*

Suite à la prédite cession de parts, Monsieur Mohamed AHDACH est devenu associé unique de la société ADVICE-LOGIC Sàrl. Il décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.»

#### *Deuxième Résolution*

Monsieur Mohamed AHDACH, prénommé, déclare accepter cette cession, en tant que gérant, au nom de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

#### *Troisième Résolution*

Le siège social est transféré de L-1131 Luxembourg, 11, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-8384 Koerich, 32, rue de Windhof.

En conséquence, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Koerich.»

#### *Quatrième Résolution*

L'article 3 des statuts concernant l'objet social de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet le développement, la commercialisation et l'exploitation de logiciels ou sites internet de commerce, e-commerce, d'import, d'export, de biens de tout type (y compris alimentaires), soit en qualité de propriétaire, soit sous licence ou autres accords similaires. En outre, la société a pour objet le conseil, respectivement la formation en mathématiques appliquées, en sciences actuarielles.

Elle pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés».

#### *Avertissement*

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait que suite au changement de l'objet social opéré par le présent acte il devra se conformer aux dispositions légales relatives à cette nouvelle activité.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à 950,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: Frassel N., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 13 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11677. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015122740/75.

(150133175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

**Ithacalux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.469.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Ithacalux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 196262,

here duly represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has required the officiating notary to draw up as follows:

I. The above-mentioned entity is currently the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Ithacalux 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 197469 (the "Company"), incorporated on May 29, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, whose articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since the incorporation.

II. The Sole Shareholder, represented as stated here above, acting as sole shareholder of the Company hereby passes the following resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital from Euros to US Dollars at an exchange rate fixed on 1<sup>st</sup> July 2015 (USD 1.1074 for EUR 1.-), so that the Company's share capital, currently amounting to thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 37,500.-), shall now be fixed at forty-one thousand five hundred twenty-seven US Dollars and fifty cents (USD 41,527.50) and, further to the change of currency of the share capital of the Company, resolves to change the nominal value of the existing shares which shall be one cent US Dollar (USD 0.01) per share, so that the share capital shall now be composed of four million one hundred fifty-two thousand seven hundred and fifty (4,152,750) shares.

*Second resolution*

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 5 of the Articles which shall now on read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at forty-one thousand five hundred twenty-seven US Dollars and fifty cents (USD 41,527.50) represented by four million one hundred fifty-two thousand seven hundred and fifty (4,152,750) shares with a par value of one cent US Dollar (USD 0.01-) each."

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deux juillet;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Ithacalux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 196262,

ici dûment représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I. L'entité susmentionnée est l'associé unique actuel (l'"Associé Unique") de Ithacalux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 197469 (la "Société"), constituée le 29 mai 2015 suivant acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

II. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, agissant en tant qu'associé unique de la Société, prend les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social de Euros en Dollars Américains sur la base d'un taux de change en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 (1,1074 USD pour 1,- EUR) de sorte que le capital social, d'un montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR), sera dorénavant fixé à quarante et un mille cinq cent vingt-sept Dollars Américains et cinquante cents (41.527,50 USD), et suite au changement de devise du capital social, décide de modifier la valeur nominale des parts sociales existantes qui sera d'un cent de Dollar Américain (0,01 USD) par part sociale, de sorte que le capital social sera désormais constitué de quatre millions cent cinquante-deux mille sept cent cinquante (4.152.450) parts sociales.

#### *Deuxième résolution*

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts qui se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quarante et un mille cinq cent vingt-sept Dollars Américains et cinquante centimes (41.527,50 USD), représenté par quatre millions cent cinquante-deux mille sept cent cinquante (4.152.750) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01- USD) chacune."

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais et français, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et, à la demande de la même partie comparante, qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 juillet 2015. 2LAC/2015/15153. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015122157/95.

(150132117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.